[SE] Deux rapports relatifs à la liberté d'expression

IRIS 1997-6:1/21

Helene Hillerström
TV4 AB

En Suède, deux rapports sur la liberté d'expression et ses mauvais usages possibles ont été publiés. Le premier rapport propose d'appliquer les règles de la liberté d'expression dans le domaine des nouveaux médias. Il suggère que cette liberté devrait concerner tous types d'expression, plus généralement appelés "enregistrements numériques".

Le second rapport concerne la pornographie enfantine et propose que cette dernière soit considérée comme un crime. Il émet l'opinion que le Code pénal devrait interdire toute production, transmission, autorisation ou diffusion de pornographie enfantine, de même que l'achat de ce type de contenu ; il suggère en outre que la simple possession d'un contenu de ce type soit également considérée comme un crime.

Dans ce rapport, la définition du mot "enfant" reprend les termes de la Convention de l'ONU sur les Droits de l'Enfant, qui considère comme un enfant toute personne âgée de moins de 18 ans. Le rapport propose aussi qu'une personne peut également être définie comme un enfant si elle a atteint l'âge de la puberté.

-

Rapports relatifs à la liberté d’expression, SOU 1997: 29, SOU 1997: 49

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026